

Mouvement international

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

évangélique à part. C'est ainsi que l'affaire du procès Joder prend dans le rapport annuel une place presque égale à celle du traitement des questions actuelles de politique sociale et économique. Il ne faut pas que la fédération des ouvriers évangéliques en veuille aux membres des syndicats libres si ces derniers les regarde plus ou moins comme des bénéficiaires de leur activité. Si le but des ouvriers évangéliques est d'améliorer la situation des ouvriers dans la mesure du possible, ils doivent précisément se rendre compte que le mouvement ouvrier doit être coordonné pour aboutir au résultat désiré. Grâce à la cohésion la chose est plus facile à réaliser qu'avec des organisations séparées suivant les confessions. En faisant partie de syndicats, rien ne les oblige à renoncer à leurs convictions religieuses.

Les instances de la Fédération des ouvriers et employés évangéliques sont extraordinairement irritées de ce que leur demande d'augmentation de la subvention fédérale n'ait pas été agréée par les Chambres fédérales. Pour cette fois, c'est sur Monsieur le conseiller national Dr Hoppeler que se déversent les effluves de colère longtemps contenus. Ce qu'il lui vaut cet honneur, c'est de s'être déclaré contre le système des subventions et que par conséquent il ne pouvait pas approuver la demande d'augmentation de subvention présentée par la fédération des ouvriers évangéliques. Il prétendit que «ses» ouvriers évangéliques recevaient une subvention suffisante, par contre celle des autres organisations est trop élevée, dit-il.

Dans le No 5 du journal «Evangelisch-sozialen Warte», le conseiller national Hoppeler est attaqué des plus énergiquement. On lui fait remarquer qu'il n'y a entre lui et la fédération des ouvriers évangéliques aucune relation qui l'autorise à parler de «ses» ouvriers évangéliques. Il est en outre exposé que l'attitude du Dr Hoppeler, lors du traitement d'autres questions, a déjà porté de graves préjudices au mouvement évangélique. Dans le cas particulier, nous ne comprenons pas pourquoi le parti évangélique populaire n'ait pas remplacé ce parasite lors des dernières élections au Conseil national. Faut-il admettre finalement que là les ouvriers ne seraient pas suffisamment représentés, comme on le prétend toujours?

En corrélation avec la mise en place de Hoppeler, il a été fait quelques constatations concernant la subvention accordée à d'autres organisations ouvrières. A cette occasion — les syndicats libres ont déjà, il y a quelques années, attiré l'attention sur cette question — la subvention octroyée à l'Union syndicale chrétienne-sociale a été examinée de plus près. Il a été établi qu'il s'agit ici d'un conglomerat d'organisations économiques et d'organisations purement confessionnelles. C'est pourquoi on se demande s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir une subvention plus élevée en formant un conglomerat analogue avec les organisations à tendances évangéliques...



Mouvement coopératif

Prévoyance populaire suisse. Le conseil d'administration de la Prévoyance populaire suisse s'est réuni au complet le dimanche 7 mars, à la Maison coopérative de Freidorf près Bâle. Parmi les affaires qui furent traitées, nous mentionnons les suivantes:

Le conseil approuva deux tarifs de primes établis par la direction en vue de l'introduction de deux nouvelles formes d'assurances par la Prévoyance populaire.

Le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1925 firent l'objet d'une discussion approfondie et furent approuvés pour être soumis à

l'assemblée générale. Le développement de l'état des assurances est semblable à l'année précédente. L'excédent d'exploitation, qui se montait en 1924 à fr. 78,640.80, s'élève pour l'exercice 1925 à fr. 128,830.21, grâce à une administration économique, à une mortalité favorable et au bon rapport des capitaux. Ce résultat réjouissant permet de réduire les primes tarifaires de 8 % pour l'année 1927. La réduction des primes avait été fixée à 5 % pour les années 1921/22, à 6 % pour 1923/24 et à 7 % pour les années 1925/26. Le bilan a été établi très prudemment sous tous les rapports. Tous les capitaux sont et continueront à l'avenir à être placés sur des valeurs suisses de tout repos, des obligations de la Confédération, des cantons, etc., et sur de premières hypothèques.

Convocation de la VIII^{me} assemblée générale ordinaire.

Les membres de la Prévoyance populaire suisse sont convoqués à la huitième assemblée générale ordinaire qui aura lieu *dimanche le 9 mai, à 10 h. ½ du matin, au 1^{er} étage du restaurant de la Poste, près de la gare C.F.F. à Bâle.*

Le conseil d'administration a arrêté l'ordre du jour suivant: 1. Nomination des scrutateurs. 2. Procès-verbal de la septième assemblée générale ordinaire du 24 mai 1925. 3. Rapport et comptes annuels au 31 décembre 1925. 4. Nomination de la commission de vérification pour 1926 (trois vérificateurs et deux suppléants). 5. Divers. Les sociétaires auront à justifier de leur droit de vote par la présentation de la dernière quittance de prime. Ceux qui se font représenter par d'autres sociétaires, doivent remettre, en outre, une procuration écrite à leur représentant.

Bâle, le 7 mars 1926.

Le conseil d'administration.

Société coopérative suisse pour la culture maraîchère. Cette société signale pour 1925 un excédent de recettes de fr. 1675; elle put en outre procéder à l'amortissement de différents postes. La production totale a passé de 6,411,905 kg en 1924 à 8,766,346 kg en 1925. Une plus grande étendue de terre fut cultivée pendant l'année de gestion, et les produits furent de meilleure qualité que l'an passé. La production des carottes, des choux, du blé et des betteraves à sucre a fortement augmenté. En général, le temps fut favorable pour la production agricole; celle-ci fut surtout favorisée parce qu'elle n'eut pas à souffrir des gelées de l'arrière-saison qui sont toujours à craindre.

La plus grande part de la production totale revient à la production de la betterave à sucre, laquelle s'élève durant l'exercice à 3,162,890 kg. La production par are varie suivant les différentes régions de culture de la coopérative, entre 401,44 kg (Chiètres) et 225,88 kg (Oetlikon). La teneur du sucre oscille entre 14 et 15 %. La fabrique de sucre paya fr. 4.50 par quintal et jusqu'à un franc de transport.



Mouvement international

Fédération syndicale internationale. Le bureau de la F.S.I. s'est réuni le 19 mars à Amsterdam. Tous les membres, excepté Purcell, étaient présents.

Il a décidé la convocation d'une conférence du bureau avec la commission établie par la conférence des secrétariats professionnels internationaux pour l'examen des relations entre la F.S.I. et les S.P.I. Cette conférence se tiendra le 15 mai prochain à Londres, en connexion avec la prochaine réunion du bureau immédiatement avant l'ouverture du congrès mondial des migrations.

La question de l'organisation d'une journée internationale des travailleuses ou d'une semaine syndicale des travailleuses fera l'objet d'un nouvel examen de la part de la prochaine réunion du comité international des travailleuses, réunion dont la tenue est prévue pour l'automne prochain à Paris. Il n'y aura donc pas cette année-ci de journée ou semaine syndicale spécialement destinée aux travailleuses.

Le bureau s'est occupé très attentivement de la nouvelle situation créée en Angleterre par la crise minière; le secrétaire Brown se rendra en Angleterre afin de maintenir la liaison avec les autres pays affiliés.

La prochaine réunion du bureau aura lieu à Londres le 17 mai.

L'action contre la guerre. Le comité d'action contre la guerre, composé des membres du bureau de la F.S.I. et de délégués des secrétariats professionnels internationaux: mineurs, métallurgistes, ouvriers de transports et d'usines, s'est réuni à Amsterdam le 18 mars. Après de longs débats sur les mesures qu'il conviendrait de prendre dans l'éventualité du déclenchement d'une guerre, il fut décidé de soumettre à un examen plus approfondi le premier projet d'un plan élaboré par l'Internationale des mineurs et de le traiter dans le détail après prise de contact avec les centrales nationales. En raison de la difficulté de la matière, on ajourna, pour le moment, les propositions visant l'examen des projets soumis dans un comité moins restreint.

Fédération internationale des ouvriers métallurgistes. A fin 1923, la Fédération internationale des ouvriers métallurgistes comprenait 26 fédérations avec 1,869,165 membres; ceux-ci se répartissent en 1,697,888 membres masculins et 171,277 membres féminins. La plus grande fédération affiliée est la Fédération allemande des ouvriers sur métaux, qui compte 1,291,761 membres; viennent ensuite la Fédération autrichienne des ouvriers sur métaux avec 142,144 membres, la Fédération belge des métallurgistes avec 113,831 membres, la Fédération allemande des chauffeurs et machinistes avec 64,995 et la Fédération suédoise des ouvriers de l'industrie métallurgique avec 55,331 membres. L'effectif total se répartit sur 2302 groupes locaux. Un certain nombre de fédérations n'ont fourni aucune indication.

Les fédérations affiliées ont mené, suivant les renseignements parvenus, 1243 grèves et lock-outs au total en 1923, auxquels 250,273 ouvriers prirent part. De ces grèves et lock-outs, 392 se terminèrent par un plein succès, 518 par un succès partiel et 99 sans succès. Le nombre des mouvements de salaire sans interruption de travail se monte à 25,934; 2275 de ceux-ci rapportèrent un plein succès, 22,934 un succès partiel et 282 aucun succès.

En 1924, le nombre des fédérations affiliées était de 26 et l'effectif de 1,188,701. La diminution constatée ici revient en majeure partie à la perte subie, ensuite de la crise d'inflation, par la Fédération allemande des ouvriers sur métaux, dont l'effectif descendit à 640,043 membres. La fédération belge, la fédération danoise, les fédérations britanniques (en 1923, 2 de celles-ci étaient affiliées et en 1924, 10) et la fédération suisse accusent des augmentations. Ici également, les indications de différentes fédérations importantes font défaut.

En 1924, le nombre des grèves et des lock-outs s'élève à 1155, auxquels 383,441 membres prirent part. 3,099,270 membres prirent part aux 10,140 mouvements de salaire qui eurent lieu sans suspension de travail.

Congrès mondial de l'émigration de la Fédération syndicale internationale et de l'Internationale socialiste ouvrière. Les préparatifs pour le congrès international de l'émigration, qui aura lieu en mai à Londres, sont en cours. Dans une séance tenue le 24 février, le comité d'organisation a mené à chef les travaux pré-

paratoires. A part les centrales nationales affiliées aux deux Internationales, les organisations ouvrières des pays suivants ont été invitées à assister au congrès:

Argentine, Australie, Tchécoslovaquie (partie allemande), Esthonie, Inde néerlandaise, Grèce, Inde, Finlande, Japon, Islande, Mexique, Irlande, Lithuanie, Neuseeland, Norvège, Afrique du Sud, Etats-Unis et la Guyane anglaise.

Le comité d'organisation a désigné les rapporteurs pour les différentes questions à traiter par le congrès. Ainsi, *Jouhaux*, *Cramp* et un orateur allemand rapporteront sur les questions suivantes: Réglementation de l'émigration en tenant spécialement compte des mesures restrictives, méthodes d'engagement de la main-d'œuvre, acclimatation, protection des émigrants, organisation des émigrants, question d'entretien et de logement. *De Brouckère* rapportera sur l'égalité de traitement des émigrants dans le domaine de la législation sociale des différents pays; *Mertens* rapportera sur l'attitude des organisations ouvrières vis-à-vis de la question d'émigration, et *J. W. Brown* sur le côté économique de la question de l'émigration. La documentation se rapportant à ces différentes questions sera remise aux participants au congrès par la F.S.I. sous forme de rapport. La direction du congrès de l'émigration fut confiée au président de la Fédération britannique des cheminots, le camarade J. H. Thomas.



Etranger

Russie. Le Bulletin syndical du conseil central des syndicats russes informe qu'il règne une activité intense au sein des organisations syndicales, laquelle ressort du grand nombre de congrès et de conférences qui sont tenus. On en saisit l'occasion pour s'exprimer de la manière suivante: Un intérêt considérable fut voué aux questions pratiques de la vie syndicale; à part les fonctionnaires, un grand nombre d'ouvriers des entreprises prirent également part aux discussions. Au point de vue de la participation aux congrès et conférences, la majeure partie revient aux délégués n'appartenant à aucun parti. Au congrès des ouvriers de l'agriculture et de la sylviculture, le 39,9 % des délégués ne se rattachaient à aucun parti et au congrès des ouvriers du bâtiment le 27 %. Les congrès s'occupèrent surtout des questions d'organisation, de la défense des intérêts économiques, de la protection des ouvriers et de questions de nature culturelle. Les congrès accordèrent une attention toute particulière à la situation financière des fédérations. La limitation des dépenses pour l'appareil syndical et l'augmentation des prestations pour satisfaire aux besoins des masses, figurèrent au premier plan. Quelques fédérations possèdent déjà des fonds de grève assez importants. La question de savoir comment l'augmentation ultérieure de ces fonds pourrait être momentanément limitée, fit également l'objet d'un examen. Toutes les fédérations relatent un accroissement considérable de leur effectif.

Le *Trud*, l'organe central du mouvement syndical russe, célébra, en date du 19 février 1926, sa cinquième année d'existence. Le *Trud* est un journal syndical quotidien; sa direction est entre les mains de la direction centrale des syndicats; le 60 % de ses collaborateurs se recrutent dans les milieux syndicaux. Au début, cet organe central avait de la peine à subsister et travaillait avec déficit. Mais à présent que le tirage est monté de 22,000 à 75,000, le journal peut se suffire à lui-même. Toutefois, comparé au nombre des syndiqués, la diffusion de cet organe nous semble encore bien minime.

